## Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale

N° 2024/004

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Séance du 13 mars 2024

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 13 mars 2024 à 17h30 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents: Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLE, Estelle MERCIER, Arnaud BERNEZ

Absent(es) excusé(es): Mathieu KLEIN, Florence LEGROS, Sylvie BABIGEON, Jean-Pierre GARCELON, Michel FICK

**Nombre d'administrateurs en exercice** : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

## Ont donné pouvoir :

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS Florence LEGROS à Jean-Philippe BOLLE Michel FICK à Arnaud BERNEZ Jean-Pierre GARCELON à Estelle MERCIER

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BOLLE

## Objet : Autorisation de levée de prescription d'un boni

Conformément à l'article D 514-21 du Code Monétaire et Financier, « lorsqu'à l'expiration d'un délai de trois mois après la liquidation du produit des ventes les emprunteurs n'ont pas demandé le remboursement des bonis qui leur reviennent, l'établissement avise les intéressés, par lettre affranchie adressée dans le respect des règles de confidentialité, de ces bonis, lorsqu'ils sont égaux ou supérieurs à 15 euros. Les frais d'affranchissement correspondants sont à la charge de l'emprunteur ; ils sont prélevés sur le montant du boni lors du remboursement.

Les sommes provenant des bonis sont conservées en dépôt jusqu'à la réclamation des ayants droit ou, à défaut de réclamation, pendant un délai de deux ans, à compter de la vente. A l'expiration de ce délai, ces sommes sont définitivement acquises à l'établissement sauf dérogation exceptionnelle accordée par le conseil d'orientation et de surveillance»;

Vu la demande de levée de la prescription de 4 bonis pour un montant total de 1 375,24€;

Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité,

-Autorise la levée de prescription pour les bonis des contrats de prêt sur gage n° 154228, 154458, 154581/173097 pour montant total de 1 375,24€.

Pour extrait conforme,
Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du
Conseil d'activition et de Surveillance